

Alain Mattheeuws, s.j.

UN VISAGE POUR LE PRÊTRE ?

UNE VOCATION

L'évangéliste saint Jean nous raconte dans son premier chapitre la manière dont Jésus appelle ses disciples et comment ils répondent à cet appel. « Venez et voyez », dit Jésus aux deux disciples de Jean le baptiste qui se tournent vers lui. Face à Simon, Jésus est aussi « directif » car en lui donnant un autre prénom, il détermine déjà sa mission : « Tu es Simon, le fils de Jean, Tu t'appelleras Képhas ; ce qui veut dire Pierre » (Jn 1,42).

Les évangiles synoptiques nous montrent également cette étape d'un appel du Christ¹. Ainsi les premiers disciples et ceux qui devinrent ses apôtres ont-ils répondu à un appel personnel de Jésus. Ils se sont prononcés face à une demande, sans tout savoir ce qu'elle représentait et sans faire un projet de vie individuel. Ainsi au long des siècles, le sacerdoce a-t-il été vécu comme une réponse et une suite proche du Christ. « Ce n'est pas vous qui m'avez choisi ; mais c'est moi qui vous ai choisis et vous ai établis pour que vous portiez du fruit et que votre fruit demeure » (Jn 15,16). Personne n'est digne de cet appel. Le prêtre est issu du peuple de Dieu : ce n'est pas une fonction, mais une réponse à un appel au sein du peuple sacerdotal. Il y a vocation, c'est-à-dire élection du Christ dans le cœur d'un homme. L'explication la plus simple est la suivante : « c'est le choix de Dieu ».

Ce n'est pas le peuple de Dieu qui choisit d'abord ses prêtres et ses évêques, même s'il a droit à la parole, qu'il est consulté et qu'il participe activement à la découverte et à la croissance de ce type d'appel. C'est le Christ en son Église qui appelle et confirme une indication intérieure dans le cœur de l'un ou l'autre de ses membres. « Les prêtres que Dieu

1 « Il gravit la montagne et il appelle à lui ceux qu'il voulait. Ils vinrent à lui, et il en institua Douze pour être ses compagnons et pour les envoyer prêcher, avec le pouvoir de chasser les démons » (Mc 3, 13-15).

donne à son Église »¹, écrivait Mgr Lustiger. Cette thèse est sous-jacente dans son bel article: « Je vous donnerai des pasteurs selon mon cœur » (Jr 3,15)². La vocation sacerdotale est un « choix de Dieu » - choix libre et gratuit -, confirmé en son Église. « Nul ne s'arroge à soi-même cet honneur, on y est appelé par Dieu, absolument comme Aaron » (He 5,4). Il nous faut distinguer cette grâce intérieure à discerner et à fortifier, de la reconnaissance par une communauté ecclésiale d'aptitudes et de compétences ainsi que la nécessité pour toute vocation de se former en vue du sacrement et du ministère à recevoir.

Cette vocation n'est ni un projet de vie ni une décision unilatérale d'un baptisé. Ce n'est pas héréditaire et issu des liens du sang. Ce n'est pas une fonction à remplir (le prêtre « fonctionnaire ») ou un métier à apprendre, mais la découverte d'un appel intérieur confirmé par l'Église et en vue de servir le peuple de Dieu. Le terme de « vocation », c'est-à-dire une élection du Christ dans le cœur d'un jeune rend compte de cette réalité. Cette vocation ne se fonde pas sur les mérites de l'un ou de l'autre d'abord, mais sur un choix libre de Dieu.

SUIVRE LE CHRIST PAUVRE

Tous les prêtres ne sont pas appelés à faire un vœu particulier de pauvreté et à considérer ainsi que tous leurs biens personnels sont communs. Mais tous les prêtres sont appelés à vivre des conseils évangéliques: il apparaît que la manière de suivre le Christ et de le représenter dans la vie ordinaire est d'aimer les pauvres et de vivre pauvrement ou sobrement: « Heureux les pauvres en esprit ». Les prêtres suivent le Christ qui s'est fait pauvre pour nous enrichir par sa pauvreté (2 Co 8,9), et « qui n'avait pas d'endroit où reposer sa tête (Mt 8,20) ». Ainsi dans *Pastores dabo vobis*, le commentaire sur les conseils indique-t-il l'importance de la pauvreté pour tout prêtre.

La pauvreté du prêtre, en raison de sa configuration sacramentelle au Christ Tête et Pasteur, revêt des connotations pastorales précises. C'est à elles que les Pères synodaux se sont arrêtés, reprenant et développant

- 1 J.-M. LUSTIGER, *Les prêtres que Dieu donne*, Desclée de Brouwer, 2000.
- 2 J.-M. LUSTIGER, « Je vous donnerai des pasteurs selon mon cœur », dans *Communio revue catholique internationale* Vol. VI, 6, Novembre - décembre 1981.

l'enseignement conciliaire. Ils écrivent entre autres : « Les prêtres, à l'exemple du Christ, qui, de riche qu'il était, s'est fait pauvre par amour pour nous (cf. 2 Co 8, 9), doivent considérer les pauvres et les plus faibles comme leur étant confiés d'une manière spéciale, et doivent être capables de donner un témoignage de pauvreté par une vie simple et austère, étant déjà habitués à renoncer généreusement aux choses superflues (*Optatam totius*, n° 9; C.I.C., can. 282)¹.

Il est vrai que « l'ouvrier mérite son salaire » (Lc 10, 7), et que « le Seigneur a prescrit à ceux qui annoncent l'Évangile de vivre de l'Évangile » (1 Co 9, 14); mais il est vrai aussi que ce droit de l'apôtre ne peut être confondu avec une quelconque prétention de subordonner le service de l'Évangile et de l'Église aux avantages et aux intérêts qui peuvent en dériver. Seule la pauvreté assure au prêtre la disponibilité nécessaire pour être envoyé là où son action est plus utile et urgente, même au prix d'un sacrifice personnel. C'est la condition préalable de la docilité de l'apôtre à l'Esprit, qui le rend prêt à « aller » sans bagage et sans lien, suivant seulement la volonté du Maître (cf. Lc 9, 57-62; Mc 10, 17-22).

Personnellement intégré dans la vie de la communauté dont il est responsable, le prêtre doit présenter le témoignage d'une totale « transparence » dans l'administration des biens de la communauté. Il ne les traitera jamais comme s'ils étaient un patrimoine personnel, mais comme ce dont il doit rendre compte à Dieu et à ses frères, surtout aux pauvres. La plupart du temps, il convient qu'il se fasse aider par d'autres frères compétents. Et la conscience d'appartenir à un *presbyterium* unique engagera le prêtre à favoriser soit une plus équitable répartition des biens entre confrères, soit un certain usage commun de ces biens (cf. Ac 2, 42-45).

La liberté intérieure, nourrie et conservée grâce à la pauvreté évangélique, rend le prêtre capable de se tenir du côté des plus faibles, de se faire solidaire de leurs efforts pour l'instauration d'une société plus juste, d'être plus sensible et plus capable de compréhension et de discernement des phénomènes touchant l'aspect économique et social de la vie, ainsi que de promouvoir le choix préférentiel des pauvres. Sans exclure personne de l'annonce du don du salut, le prêtre sait être attentif aux petits, aux pécheurs, à tous les marginaux, selon le modèle donné par

1 JEAN-PAUL II, Exhortation apostolique *Pastores dabo vobis*, n° 30.

Jésus dans le déroulement de son ministère prophétique et sacerdotal (cf. Lc 4, 18).

On n’oublie pas la signification prophétique de la pauvreté sacerdotale, spécialement urgente dans les sociétés d’opulence et de consommation :

Le prêtre vraiment pauvre est certainement un signe concret de la séparation, du renoncement et non de la soumission à la tyrannie du monde contemporain qui met toute sa confiance dans l’argent et dans la sécurité matérielle ¹.

LE PRÊTRE REPRÉSENTE SACRAMENTELLEMENT LE CHRIST

La lecture de l’ancien Testament nous offre déjà des figures sacerdotales, même s’il y a des spécificités au sacerdoce catholique. D’ailleurs, le peuple élu fut constitué par Dieu comme :

un royaume de prêtres et une nation consacrée (Ex 19, 6 ; cf. Is 61, 6). Mais au dedans du peuple d’Israël, Dieu choisit l’une des douze tribus, celle de Lévi, mise à part pour le service liturgique (cf. Nb 1, 48-53) ; Dieu lui-même est sa part d’héritage (cf. Jos 13, 33). Un rite propre a consacré les origines du sacerdoce de l’Ancienne Alliance (cf. Ex 29, 1-30 ; Lv 8). Les prêtres y sont ‘établis pour intervenir en faveur des hommes dans leur relations avec Dieu, afin d’offrir dons et sacrifices pour les péchés’ (cf. He 5, 1)².

Ce sacerdoce a été institué pour annoncer la Parole et pour rétablir la communion avec Dieu par les sacrifices et la prière. Pour Israël, on parle du sacerdoce d’Aaron et du service rendu par une tribu d’Israël : la tribu des Lévites. Les « anciens » jouaient également un grand rôle. Mais ce sacerdoce restait impuissant à opérer le salut que le Christ, l’unique grand-prêtre assumera. On retiendra cette belle notion d’un peuple tout entier sacerdotal et de plusieurs traditions culturelles.

Jésus n’est pas en continuité directe avec ces figures puisqu’il n’est pas d’une famille sacerdotale, mais son identité sacerdotale est bien affirmée. Et par l’épître aux Hébreux, nous voyons qu’il se réfère

- 1 JEAN-PAUL II, Exhortation apostolique *Pastores dabo vobis* n° 30.
- 2 Catéchisme de l’Église Catholique (désormais CEC) n° 1539.

plus particulièrement à Melchisédech, « prêtre du Dieu Très Haut » (Gn 14,18). Le Christ est nommé par Paul « Grand prêtre selon l'ordre de Melchisédech (He 5,10) ». Il est celui qui dans sa vie et en un acte précis et historique a sauvé le monde : « par une oblation unique, Il a rendu parfaits pour toujours ceux qu'Il sanctifie » (He 10,14). Tel est le sens du sacrifice de la croix. Ainsi le Christ est-il le seul vrai prêtre, les autres n'étant que ses ministres. Cette vérité constitue la nouveauté du sacerdoce chrétien. Elle invite les prêtres et le peuple de Dieu à la joie et à l'humilité. Elle met en évidence la distinction et la dépendance réciproque du sacerdoce commun des fidèles et du sacerdoce ministériel.

Les baptisés participent à la grâce du Sauveur : ils forment un peuple sacerdotal et ils sont appelés à exercer leur sacerdoce baptismal. D'autres sont appelés à vivre et à exercer un sacerdoce ministériel, au service du peuple de Dieu. Les deux types de sacerdoce sont articulés l'un à l'autre : ils participent, selon leur mode propre, de l'unique sacerdoce du Christ¹.

Alors que le sacerdoce commun des fidèles se réalise dans le déploiement de la grâce baptismale, vie de foi, d'espérance et de charité, vie selon l'Esprit, le sacerdoce ministériel est au service du sacerdoce commun, il est relatif au déploiement de la grâce baptismale de tous les chrétiens.²

Le sacerdoce est ainsi au service du Christ et de son Église car la prière et la louange de l'Église sont inséparables de celles du Christ.

Nous parlons du sacerdoce ministériel pour indiquer qu'il agit « in persona Christi Capitis³ ». Tout ministre rend présent et visible le Christ comme chef de l'Église, au sein de la communauté des croyants.

Ce sacerdoce est ministériel. « Cette charge, confiée par le Seigneur aux pasteurs de son peuple, est un véritable service » (LG n° 24). Il est entièrement référé au Christ et aux hommes. Il dépend entièrement du Christ et de son sacerdoce unique, et il a été institué en faveur des hommes et de la communauté de l'Église. Le sacrement de l'Ordre communique « un pouvoir sacré », qui n'est autre que celui du Christ⁴.

1 CONCILE VATICAN II, *Lumen gentium* n° 10.

2 CEC, n° 1547.

3 CONCILE VATICAN II, *Lumen gentium* n° 10.

4 CEC n° 1551.

Même si le prêtre est animé d'une grande charité pastorale, il reste un pauvre pécheur : un pécheur pardonné. S'il représente le Christ, ce n'est pas en se substituant au grand-prêtre, mais par son action et sa parole imparfaites. Il représente sacramentellement le Christ, particulièrement dans les sacrements qu'il offre aux baptisés, et dans toute sa personne. Mais il ne faut pas identifier matériellement tous les actes qu'il pose, à un acte du Christ ou de l'Église. Il rejoint la condition humaine et la condition du baptisé sans que tous ses faits et gestes soient identifiés à ceux du Christ.

Cette présence du Christ dans le ministre ne doit pas être comprise comme si celui-ci était prémuni contre toutes les faiblesses humaines, l'esprit de domination, les erreurs, voire le péché. La force de l'Esprit Saint ne garantit pas de la même manière tous les actes des ministres. Tandis que dans les sacrements cette garantie est donnée, de sorte que même le péché du ministre ne peut empêcher le fruit de grâce, il existe beaucoup d'autres actes où l'empreinte humaine du ministre laisse des traces qui ne sont pas toujours le signe de la fidélité à l'Évangile, et qui peuvent nuire par conséquent à la fécondité apostolique de l'Église¹.

LE PRÊTRE ET LA PATERNITÉ

Nous le savons : « il n'y a qu'un seul Dieu et Père de tous, au-dessus de tous, par tous, et en tous » (Ep 4,6). Un Père « de qui toute paternité au ciel et sur la terre tient son nom » (Ep 3,15). La paternité divine est la source et l'origine de toute paternité spirituelle. Le Christ, fils du Père, nous a révélé que le nom de Dieu était Père et que nous pouvions l'appeler ainsi. La paternité n'est pas de ce monde, elle vient d'en-Haut. Elle transcende toute forme de paternité humaine.

Jésus a révélé que Dieu est « Père » dans un sens inouï : Il ne l'est pas seulement en tant que Créateur, Il est éternellement Père en relation à son Fils unique, qui éternellement n'est Fils qu'en relation au Père : « Nul ne connaît le Fils si ce n'est le Père, comme nul ne connaît le Père si ce n'est le Fils et celui à qui le Fils veut bien Le révéler (Mt 11, 27)².

1 CEC n° 1550.

2 CEC n° 240.

Toute paternité sur la terre est paternité de « participation ». La paternité, dans une famille, est un acte spirituel : libre et conscient, le père est appelé à reconnaître l'enfant comme son enfant et à prendre soin de lui au nom du Principe de toutes choses : Dieu le père¹. Les pères de famille sont des figures de l'amour de Dieu pour leurs enfants. L'autorité du père est enracinée dans l'autorité divine. Le Père des cieux est l'origine. Il est le principe. Il nous donne notre identité de « fils ».

Pour les prêtres, il y a aussi une paternité spirituelle, ministérielle, figure également de la paternité divine. La paternité est engendrement à la vie. Le prêtre engendre à la vie divine par ses trois missions ou *munera*. Il est bon que le jeune prêtre devienne « père » et s'épanouisse aussi, d'une manière participée, à cette loi anthropologique : que le fils devienne père pour être à l'image de Dieu². Les expressions de cette paternité seront différentes de celles vécues dans le sacrement de mariage. Cette paternité est mesurée le plus souvent dans le rite latin par la condition célibataire du prêtre, mais elle peut s'approfondir dans l'effacement et le renoncement propres à toute paternité humaine et spirituelle. En ce sens, elle rejoint la condition de toute paternité humaine. Cette paternité se dit dans la fécondité de la mission et des relations pastorales. Elle est une grâce que l'on accueille dans le ministère.

Les textes de l'Écriture nous aident à comprendre ce mystère de paternité. Si nous désirons reconnaître quelques traits de cette paternité, nous pouvons relire paisiblement la parabole de l'enfant prodigue : elle nous indique comment le père aime ses enfants et ce qu'il fait pour eux (Lc 15, 11-32). Ce père de la parabole a deux fils et il les aime tous les deux. Selon les circonstances de la vie et les réactions de ses fils, il aura la même attitude de fond vis-à-vis de chacun d'eux : c'est la communion avec eux

- 1 Cec n° 239. « En désignant Dieu du nom de « Père », le langage de la foi indique principalement deux aspects : que Dieu est origine première de tout et autorité transcendante et qu'il est en même temps bonté et sollicitude aimante pour tous ses enfants. Cette tendresse parentale de Dieu peut aussi être exprimée par l'image de la maternité (cf. Is 66, 13 ; Ps 131, 2) qui indique davantage l'immanence de Dieu, l'intimité entre Dieu et Sa créature. Le langage de la foi puise ainsi dans l'expérience humaine des parents qui sont d'une certaine façon les premiers représentants de Dieu pour l'homme. Mais cette expérience dit aussi que les parents humains sont faillibles et qu'ils peuvent défigurer le visage de la paternité et de la maternité. Il convient alors de rappeler que Dieu transcende la distinction humaine des sexes. Il n'est ni homme, ni femme, il est Dieu. Il transcende aussi la paternité et la maternité humaines (cf. Ps 27, 10), tout en étant l'origine et la mesure (cf. Ep 3, 14 ; Is 49, 15) : Personne n'est père comme l'est Dieu ».
- 2 Cet aspect anthropologique ne nie pas le réel sacrifice et le vide relationnel que la promesse liturgique du célibat comprend pour la vie de tout prêtre.

qu'il recherche, dans la même maison commune. Il est prêt à tout donner pour qu'ils soient heureux, mais témoigne d'un grand respect de leur liberté.

Être fils, c'est être issu d'un père qui vous donne votre identité et qui la respecte. Ce don est si parfait que la Source s'efface pour le laisser être lui-même. Le père est un homme qui s'efface et qui promeut la liberté de ceux et celles qu'il aime. Le père reste père quand le fils prend sa part d'héritage et s'en va. Donner avec une absolue gratuité, signifie bien s'effacer. Ainsi en sera-t-il pour toute attitude pastorale paternelle. Laisser les enfants de Dieu être eux-mêmes fils d'un même père. La permanence de ce don ne nie jamais le statut filial des baptisés. Ce don qui va jusqu'au bout de lui-même permet à chacun de rester libre et de fortifier ou de retrouver son statut filial. Le père est celui qui a laissé son fils partir et découvrir le monde: il l'a laissé « à son conseil », dirait saint Thomas. Il a accepté qu'il prenne le risque de la liberté et qu'il s'éloigne ou qu'il désire nier toute paternité: demander sa part d'héritage à son père, n'est-ce pas lui signifier qu'il est mort? Ce départ n'est pas pour le père abandon du fils car il guettera toujours son retour. Toute paternité est mémoire active de l'existence des fils dans le cœur du père.

Un père est un homme fort: il garde au cœur la vive présence de ses enfants. Cette mémoire est vivante: elle est patience et espérance. À tout heure du jour et de la nuit, le père veille et est prêt à accueillir ses enfants. Cette veille et cette attente témoignent du lien paternel: elles supposent une grande disponibilité et une écoute des événements et des signes de la vie des enfants de Dieu. Et si Dieu est Père en aimant et en pardonnant, nous sommes appelés à lui ressembler et à agir de même dans les relations pastorales. Remarquons que le père se porte à la rencontre de ses deux fils: il ne reste pas dans sa maison. Il rejoint ses fils sur leur chemin. En ce sens, il est père et non pas un patriarche qui attend une visite à l'intérieur de sa maison... Il est celui aussi qui rétablit les liens fraternels et conduit chaque enfant vers la reconnaissance de ces liens: la paternité n'est pas exclusive et elle conduit à l'amour fraternel car ce qui devrait faire le bonheur des fils est de « vivre en relation avec leur père ». « Ton frère qui était mort est revenu à la vie; il était perdu et il est retrouvé » (Lc 15,32). Sa réponse au fils atteste sa disponibilité et son désir paternel: « Toi, mon enfant, tu es toujours avec moi, et tout ce qui est à moi est à toi » (Lc 15,31). Vivre en vérité ces relations, c'est accéder à la joie et à la fête: le festin dans la parabole en est un des signes.

La vie des hommes ne se réduit ni à leurs pensées ni à leurs actes. Dans le retour de l'enfant prodigue, ce qui importe est de découvrir combien le fils est resté fils par la considération, le regard de son père, l'attente dans son cœur. Le père est appelé à une fidélité sans faille à l'être même de ses enfants. Cette filiation est permanente même si elle ne s'exprime pas de la même manière dans les histoires personnelles et même si des attitudes peuvent blesser, obscurcir ou cacher cette identité. La paternité n'oublie pas : elle ne peut pas changer l'état de filiation. Au contraire, elle restaure ses expressions et promeut tout ce qui est lié à la dignité des fils de Dieu. La vie pastorale est le lieu et le temps dans lesquels la paternité s'exerce patiemment et humblement pour tous les baptisés : ce qui est vécu sur la terre renvoie directement à la joie du ciel.

Ainsi jaillit la vérité de toute paternité humaine et spirituelle : elle renvoie à une relation vitale qui n'aura pas de fin. L'action pastorale s'efface dans l'affirmation d'un amour qui traverse les méandres de l'histoire tout en s'y inscrivant. Dans l'eucharistie, le prêtre invite l'assemblée à dire la même prière que celle de Jésus. N'est-ce pas leur signifier leur filiation adoptive ? Le « notre père » manifeste cet élan qui nous mène à Dieu. En représentant sacramentellement Jésus-Christ, le prêtre s'inscrit dans la filiation du Christ et il nous y fait participer. Cet élan spirituel au nom de Jésus vise la relation au Père, Source et Principe de toute vie. Le dynamisme de l'Eucharistie mène l'assemblée vers la Source de tout amour. « Qui m'a vu, a vu le Père », dit Jésus. Pour le prêtre, diriger les regards, les libertés et l'amour des baptisés, c'est les mener au Père des cieux et exercer ainsi une vraie paternité spirituelle. La liturgie eucharistique le manifeste clairement dans son déroulement.

On peut donc dire que le prêtre est père, d'une manière seconde mais aussi éminente puisqu'il engendre à la vraie vie. Dans son *Traité du sacerdoce*, Jean Chrysostome écrit :

La naissance spirituelle des âmes est le privilège des prêtres : ils les font naître à la vie de la grâce par le baptême ; grâce à eux nous nous revêtons du Christ, nous sommes ensevelis avec le Fils de Dieu, et nous devenons membres de cette bienheureuse tête (cf. Rm 6,1 ; Ga 3,27). Nous devons donc non seulement les respecter plus que les princes et que les rois, mais aussi les vénérer plus que nos parents. Ceux-ci en effet nous ont engendrés par le sang et la volonté de la chair (cf. Jn 1,13) ; ceux-là en revanche nous font naître comme fils de Dieu ; ils sont les instruments de notre régénération

bienheureuse, de notre liberté et de notre adoption dans l'ordre de la grâce¹.

Rappelons ainsi que toute paternité humaine est seconde et dépend de son origine : le père des cieux. C'est à cette lumière que l'on peut nommer « père » un prêtre. La vocation du prêtre est de dévoiler la paternité divine et d'ouvrir à tous l'accès à ce mystère de la bonté de Dieu. Le prêtre a le souci de donner la vie de Dieu : il le fait par l'annonce de la Parole (*munus docendī*), la célébration des sacrements de la vie (*munus sanctificandī*). Son autorité mène (*munus regendī*) à l'unique Père et cet effacement est le véritable antidote à tout paternalisme ou cléricalisme. Il s'agit de ressembler à saint Paul et de vivre la mission comme un engendrement spirituel. « Mes petits-enfants, vous que j'enfante à nouveau dans la douleur jusqu'à ce que le Christ soit formé en vous » (Ga 4,19). Et encore : « Car, eussiez-vous dix mille maîtres dans le Christ, vous n'avez pas cependant plusieurs pères, puisque c'est moi qui vous ai engendrés en Jésus-Christ par l'Évangile » (1 Co 4,15).

Ce n'est pas, en effet, aux enfants à amasser pour leurs parents, mais aux parents pour leurs enfants. Pour moi, bien volontiers je dépenserai et je me dépenserai moi-même tout entier pour vos âmes, dussé-je, en vous aimant davantage, être moins aimé de vous. (2 Co 12,15).

Vous êtes témoins, et Dieu aussi, de notre attitude si sainte, si juste et irréprochable envers vous, les croyants. Et vous savez bien que nous avons été pour chacun de vous comme un père avec ses enfants : nous vous avons exhortés et encouragés, nous vous avons suppliés d'avoir une conduite digne de Dieu, lui vous appelle à son Royaume et à sa gloire. (1 Th 2,10-12)

LE CÉLIBAT SACERDOTAL

Dans l'Église catholique de rite romain, les prêtres sont célibataires. C'est un choix spirituel pris par l'Église de n'ordonner prêtres que des jeunes gens qui ont discerné dans leur appel à servir dans le sacerdoce le charisme du célibat consacré. Il ne s'agit donc pas d'une simple pratique

1 Saint JEAN CHRYSOSTOME, *De sacerdotio*, III, 6, (PG, 48, 643-644), cité dans le *Directoire pour le ministère et la vie des prêtres*, 1994, n° 77, note 353.

disciplinaire mais d'une option spirituelle. Il y a une réelle convenance entre le sacrement de l'ordre et le célibat: disponibilité pratique et de cœur, identification plus intime à la personne du Christ que le prêtre représente, consécration de toute sa personne à la mission reçue et au soin du peuple de Dieu. Tout homme vit d'une structure sponsale¹ qui lui permet et le pousse à « se donner entièrement pour se trouver ». Cet aspect exclusif de l'amour humain est une donnée décisive pour la maturation de la liberté humaine. Comme le Christ est l'époux de l'Église, ainsi le prêtre dans son célibat, exprime son amour exclusif pour l'Église qui lui est confiée. Représentant le Christ, le prêtre aime l'Église comme son épouse: dans sa masculinité, il se donne Époux à l'Épouse: il le fait en son corps. Il lui consacre sa vie. Il représente le Christ comme tête.

Le don que le Christ fait de lui-même à son Église, fruit de son amour, prend le sens original du don propre de l'époux envers son épouse, comme le suggèrent plus d'une fois les textes sacrés. Jésus est l'époux véritable, qui offre le vin du salut à l'Église (cf. Jn 2, 11). Lui, qui est « la Tête de l'Église, lui le Sauveur du Corps » (Ep 5, 23), « a aimé l'Église et s'est livré pour elle, afin de la sanctifier en la purifiant par le bain d'eau qu'une parole accompagne; car il voulait se la présenter à lui-même toute resplendissante, sans tache ni ride ni rien de tel, mais sainte et immaculée » (Ep 5,25-27). L'Église est certes le corps dans lequel le Christ Tête est présent et opérant, mais elle est aussi l'Épouse, qui sort comme une nouvelle Ève du côté ouvert du Rédempteur sur la Croix: c'est pourquoi le Christ se tient « devant » l'Église, « la nourrit et en prend soin » (cf. Ep 5,29) par le don de sa vie pour elle. Le prêtre est appelé à être l'image vivante de Jésus Christ, Époux de l'Église: assurément, il reste toujours dans la communauté dont il fait partie, comme croyant, uni à tous ses frères et ses sœurs rassemblés par l'Esprit; mais, en vertu de sa configuration au Christ Tête et Pasteur, il se trouve en cette situation sponsale, qui le place en face de la communauté. « En tant qu'il représente le Christ Tête, Pasteur et Époux de l'Église, le prêtre a sa place non seulement dans l'Église, mais aussi en face

1 « Sponsale » en italien: terme mis en évidence par Jean-Paul II dans ses catéchèses et son interprétation des premiers chapitres de la *Genèse* pour dire un trait essentiel de la nature humaine. Ce terme est plus fondamental que le terme de « nuptial » qui s'accorde plus aux relations des époux. « Sponsal » dit une structure fondamentale de l'être humain fait pour aimer en se donnant, quel que soit l'état de vie qu'il assume.

de l'Église ». C'est pourquoi il est appelé, dans sa vie spirituelle, à revivre l'amour du Christ époux envers l'Église épouse. Sa vie doit donc être illuminée et orientée par ce caractère sponsal qui lui demande d'être témoin de l'amour sponsal du Christ; ainsi sera-t-il capable d'aimer les gens avec un cœur nouveau, grand et pur, avec un authentique détachement de lui-même, dans un don de soi total, continu et fidèle¹.

Le célibat n'est pas seulement une règle disciplinaire à assumer pour accéder au sacrement, mais il est une offrande personnelle, libre et consciente, de la personne qui observe le don qui lui a été donné et qui s'est fortifié dans son chemin spirituel. Il n'est pas imposé, mais accueilli comme une grâce qui accompagne le don sacramentel. Il fait l'objet d'une promesse de chaque candidat: elle est reprise dans la liturgie de l'ordination diaconale.

Pour une vie spirituelle authentique, le prêtre doit considérer et vivre le célibat non comme un élément isolé ou purement négatif, mais comme un des aspects d'une orientation positive, spécifique et caractéristique de sa personne. Laissant son père et sa mère, il suit Jésus le Bon Pasteur dans une communion apostolique, au service du peuple de Dieu. Le célibat doit donc être accueilli dans une décision libre et pleine d'amour, à renouveler continuellement, comme un don inestimable de Dieu, comme un « stimulant de la charité pastorale », comme une participation particulière à la paternité de Dieu et à la fécondité de l'Église, comme un témoignage du Royaume eschatologique donné au monde².

Par l'offrande de toute sa personne au Père, le prêtre ressemble au Christ qu'il représente sacramentellement: le Christ s'est donné pour l'Église en toute sa vie. Cette offrande est un sacrifice sponsal: un don sponsal, libre et conscient, de la personne à Dieu. Le célibat est un signe concret et vital d'amour exclusif et radical dans l'histoire d'un homme. Il est un renoncement à s'accomplir humainement comme époux et père selon la chair. Il est communion à l'être personnel du Christ. Il suppose à la fois la continence et la chasteté dans le rapport au monde et aux relations.

1 JEAN-PAUL II, Exhortation apostolique *Pastores dabo vobis*, n° 22.

2 JEAN-PAUL II, Exhortation apostolique *Pastores dabo vobis* n° 29.

Le Père Alain Mattheeuws s.j., est docteur en théologie de l'Institut Catholique de Toulouse et professeur émérite à la faculté de théologie des jésuites à Bruxelles. Il est l'auteur de nombre d'ouvrages, notamment Pourquoi et comment parler d'amour dans le mariage chrétien selon Amoris laetitia, Parole et Silence, Paris, 2017, de Union et procréation, Développements de la doctrine des fins du mariage, Cerf, 2006, S'aimer pour se donner. Le sacrement de mariage, Lessius, Bruxelles, 2004.

RÉSUMÉ

Dans cet article, l'auteur s'attache à rappeler en esquisse certains des traits constitutifs du sacerdoce. Fondé sur une libre réponse à un appel gratuit de Dieu, le sacerdoce ministériel se caractérise par la suite du Christ, que le prêtre représente sacramentellement. L'auteur offre alors une réflexion sur la paternité et le célibat qui découle des considérations précédentes.

